



PREFETE DU TERRITOIRE DE BELFORT

Direction départementale des territoires

Service Environnement, Eau et Forêt
Cellule environnement chasse
Affaire suivie par : Emmanuel DAUCOURT
Tél : 03 84 58 86 10

Courriel : emmanuel.daucourt@territoire-de-belfort.gouv.fr

Belfort, le 29 JUL. 2019

le directeur départemental des territoires

à

Mesdames et Messieurs les Maires des communes
de :

cf liste des destinataires

Objet : Consultation du public sur deux plans de prévention du bruit dans l'environnement de l'autoroute A36 et de la nationale N1019 dans le Territoire de Belfort.

Pièce-jointe : avis de consultation du public

La Directive 2002/49/CE sur le bruit ambiant, transposée dans le code de l'environnement prévoit la réalisation de diagnostics, intitulés cartes de bruit stratégique (CBS) puis de plans d'action appelés plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) aux abords des principales infrastructures de transports terrestres ainsi que dans les grandes agglomérations.

Le PPBE constitue un outil de programmation visant à prévenir ou réduire les bruits excessifs aux abords d'une infrastructure.

Ces documents doivent être révisés tous les 5 ans.

Pour le Territoire de Belfort, seules les principales infrastructures de transports terrestres sont concernées : A 36, RN 1019, certaines routes départementales et certaines voies communales de Belfort.

Les cartes de bruit stratégiques ont été révisées et approuvées par le préfet le 12 juillet 2018 (arrêtés n° DDTSEEF-90-2018-07-12-003/004) et sont consultables sur le site internet des services de l'État (<http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Bruit/Les-PPBE-des-Infrastructures-routieres-du-Territoire-de-Belfort>).

Les PPBE relatifs aux autoroutes et routes d'intérêt national faisant partie du domaine public national sont établis par le préfet.

En application de l'article R 572-9 du code de l'environnement, les deux projets de PPBE de l'A36 et de la RN 1019 sont soumis à la consultation du public.

L'annonce ci-jointe a été publiée dans la presse locale pour aviser le public de cette mise à disposition.



8 Place de la Révolution française – 90 020 BELFORT Cedex- Tél 03.84.58.86.00 - Fax. 03 84 58 86 99
<http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr>

Pour accéder à nos locaux : <http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr> : Accueil > Services de l'État > Agriculture, environnement, aménagement et logement > Direction départementale des Territoires > Contact / Accès



Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour la Préfète, et par délégation,


Jacques BONIGEN

Liste des destinataires :

Mesdames et Messieurs les Maires des communes de :

Concernant l'A36 :

Angeot
Lachapelle-sous-Rougemont
Vauthiermont
Lagrange
Larivière
Bethonvilliers
Eguenigue
Roppe
Lacollonge
Phaffans
Denney
Offemont
Belfort
Bavilliers
Andelnans
Botans
Dorans
Bermont
Chatenois-les-Forges
Trévenans
Sévenans
Danjoutin
Perouse
Chèvremont
Bessoncourt
Fontaine
Bourogne

Concernant la N1019 :

Argiésans
Banvillars
Bermont
Botans
Bourogne
Delle
Dorans
Fêche-l'Eglise
Froidefontaine
Grandvillars
Lebetain
Morvillars
Moval
Sévenans
Thiancourt
Trévenans

Copie à :

- APRR – Service Environnement
- Préfecture – Service Environnement
- DREAL
- DIR Est

PRÉFÈTE DU TERRITOIRE DE BELFORT

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE BELFORT

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PROJETS DE PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT

Conformément à l'article L.572-8 du code de l'environnement, la Préfecture du Territoire-de-Belfort annonce que les 2 projets de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) suivants sont proposés à la consultation du public :

- Projet de PPBE du réseau autoroutier A 36, concernant les communes de :
Angeot, Lachapelle-sous-Rougemont, Vauthiermont, Lagrange, Larivière, Bethonvilliers, Eguenigue Roppe, Lacollonge, Phaffans, Denney, Offemont, Belfort, Bavilliers, Andelnaïens, Botans, Dorans, Bermont, Châtenois-les-Forges, Trévenans, Sévenans, Danjoutin, Perouse, Chèvremont, Bessoncourt, Fontaine et Bourogne.

- Projet de PPBE du réseau routier national non concédé N 1019, concernant les communes de :
Argiesans, Banvillars, Bermont, Botans, Bourogne, Dorans, Delle, Fêche-l'Eglise, Froidefontaine, Grandvillars, Lebetain, Morvillars, Moval, Sévenans, Thiencourt, Trévenans

Délai de la consultation

La consultation se déroule du 19 août 2019 au 19 octobre 2019.

Lieu de la consultation

Les deux projets sont disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Consultations-et-enquetes-publiques/Participation-du-public-consultations-et-enquetes-publiques-en-cours>, et sur support papier, à la direction départementale des territoires (DDT) - Service SEEF - 8, Place de la Révolution Française - 90020 BELFORT CEDEX, les mardis et jeudis, sauf jours fériés, de 9h00 à 11h00 et 14h00 à 16h00.

Avis

Toute personne souhaitant s'exprimer sur ces projets pourra le faire soit par courriel à l'adresse : ddt-seef@territoire-de-belfort.gouv.fr, soit en remplissant le registre ouvert et disponible à la DDT, soit par courrier adressé à la DDT (adresse ci-dessus)

